

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 08 OCTOBRE 2019 – 20H00

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois d'octobre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués L'an deux mil dix-neuf, le premier du mois d'octobre.

**Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 7**

- M. Jean DIDIER, Maire
- M. Pierre PERSONNET, Conseiller
- M. André BONNET, Conseiller
- M. Michel BRUN, Adjoint au maire
- M. Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire
- Mme. Solange GRAND, Conseillère
- M. Pierrick VIAL, Adjoint au maire

**Etaient absents excusés formulant procurations le cas échéant : 0**

**Etaient absent non excusé : 1**

- M. Denis FALCOZ, Maire délégué

**Membres en exercice : 8**

## Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu précédent.....	2
2. Affouage Montrond .....	2
3. Décision modificative n°1 budget principal .....	3
4. Décision modificative n°1 budget annexe assainissement .....	4
5. Répartition de la taxe des remontées mécaniques .....	5
6. Validation CCAS.....	6
A. Tarifs hiver 2019/2020.....	6
B. Poste saisonnier garderie.....	7
C. Autorisation sortie.....	8
D. Ouverture et fermeture du service.....	8
7. Redevance d'occupation du domaine public sur les ouvrages de transport et de distribution d'électricité .....	8
8. Demande de subvention enfouissement réseaux plan de la fesse.....	9
9. Questions diverses.....	10

*\*Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil décide que l'ensemble des votes de la séance aura lieu au scrutin public.*

## 1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** à la majorité de ses membres d'**APPROUVER** le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Vote des conseillers									
Pour	6	X		X	X		X	X	X
Contre	0								
Abstention	1					X			
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 2. Affouage Montrond

Pour les coupes inscrites, le Conseil Municipal précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique (appel d'offres)	Contrat d'approvisionnement	Vente de gré à gré ou consultation	Délivrance	Justification	Commentaire
35	AMEL/AS	53.09	9.3		2019	2019				X		
38	AMEL/AS	27.62	3.69		2019	2019				X		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

### Mode de délivrance des Bois d'affouage

- Délivrance des bois « bord de route » après façonnage pris en charge par la commune
- Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois pour une durée de trois ans, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- André BONNET
- Henri DUFRENEY
- Guillaume FALCOZ

Monsieur DUFRENEY et Monsieur BONNET ont assistés aux martelages des parcelles n°35 et 38 le vendredi 13 septembre 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir effectuer les démarches nécessaires et de se prononcer sur un prix au lot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et fixe un prix de 10€/le lot.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

### 3. Décision modificative n°1 budget principal

La présente décision modificative intègre :

- L'ajout de 29 000 € de cotisation CNRACL faisant référence à des contributions rétroactives dues au titre des services accomplis dans notre collectivité suite à une validation en 2013 pour un agent.
- L'intégration des frais d'études « parcours client pour 29 000 € avec une subvention du Département pour 12 500 €
- Une subvention complémentaire de 13 692,76€ au budget assainissement pour financer une écriture d'ordre demandée par la Trésorerie
- L'intégration de 18 000 € de subventions complémentaires pour les travaux du retable
- La prise en compte d'un montant de FPIC plus important que celui estimé au moment du budget primitif mais compensé par un versement de la 3CMA
- L'ajout de 71 500 € de dépenses d'investissement pour des travaux de voirie

Chapitre	Article	Dépenses de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
012	6453 Cotisations retraites	+29 000 €	
65	657364 Subvention assainissement	+ 13 692,76 €	
66	6611 Intérêts de la dette		-20 692,76 €
67	673 Titres annulés		-4 000 €
014	73928 FPIC	+7 500 €	
<b>TOTAL</b>		<b>+50 192,76 €</b>	<b>-24 692,76€</b>

<b>SOLDE</b>	<b>+25 500 €</b>
--------------	------------------

Chapitre	Article	Recettes de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
73	73212 Dotation de Solidarité Communautaire	+11 000 €	
013	6419 Remboursement assurance maladie	+14 500 €	
<b>TOTAL</b>		<b>+25 500 €</b>	<b>0 €</b>

<b>SOLDE</b>	<b>+25 500 €</b>
--------------	------------------

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
16	1641 Capital des emprunts		-65 000 €
20	2031 Etudes	+29 000 €	

21	2151 Travaux de voirie	+71 500 €	
020	Dépenses imprévues		-5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>+100 500 €</b>	<b>-70 000 €</b>

<b>SOLDE</b>		<b>+30 500 €</b>	
--------------	--	------------------	--

Chapitre	Article	Recettes d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
13	1323 Subvention Département	+12 500 €	
13	1328 Autres subventions	+18 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>+30 500 €</b>	<b>0 €</b>

<b>SOLDE</b>		<b>+30 500 €</b>	
--------------	--	------------------	--

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres d'APPROUVER les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2019, s'équilibrant en dépenses pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

#### 4. Décision modificative n°1 budget annexe assainissement

La présente décision modificative intègre :

- Les demandes des services de la Trésorerie à savoir le rattrapage d'une subvention trop amortie de 13 692,76 € par opération d'ordre (comptes D673 et R13913). Montant financé en section de fonctionnement par une subvention communale.
- L'intégration des frais d'études liés à l'audit de la station d'épuration, la maîtrise d'œuvre et l'assistance technique pour l'exploitation. Ces frais d'étude sont financés en puisant dans l'enveloppe de travaux prévus au budget supplémentaire et non consommés aujourd'hui.

Chapitre	Article	Dépenses de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
042	673 – Annulation de titres	+13 692,76€	
<b>TOTAL</b>		<b>+13 692,76 €</b>	<b>0 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>+13 692,76 €</b>	

Chapitre	Article	Recettes de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
74	747 – Subvention commune	+13 692,76€	
<b>TOTAL</b>		<b>+13 692,76€</b>	<b>0 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>+13 692,76 €</b>	

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
20	2031 Frais d'études	+ 27 000 €	
2315	Travaux en cours		-27 000 €
2315	Travaux en cours		-13 692,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 27 000 €</b>	<b>-40 692,76 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>+ 13 692,76 €</b>	

Chapitre	Article	Recettes d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
040	13913 – Subvention d'équipement transférée	+13 692,76 €	
<b>TOTAL</b>		<b>+13 692,76€</b>	<b>0 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>+13 692,76 €</b>	

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE** à la majorité de ses membres d'**APPROUVER** les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget annexe assainissement de l'exercice 2019, s'équilibrant en dépenses pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 5. Répartition de la taxe des remontées mécaniques

Monsieur le Maire présente le cadre règlementaire et législatif des taxes sur les remontées mécaniques. Il s'agit d'une taxe prélevée aux entités exploitant des remontées mécaniques. Cette taxe pour la part communale représente 3% du montant hors taxe de leurs chiffres d'affaire. Cette année Monsieur le Maire informe le conseil municipal, à titre indicatif, que cette taxe est de 47.414,86€.

Contrairement au principe de non affectation, cette taxe doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal conformément au cadre légal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation permanente de lever les taxes de remontée mécanique et de l'affecté de la manière suivante :

- 50% à des charges engagées par les clubs locaux de ski pour la formation technique de leurs jeunes adhérents.
- 50% à des interventions favorisant le développement agricole et forestier en montagne, conforme au mode de calcul nombre UGB hiverné sur le territoire communal. Correspondance UGB : Gros bovins = 1 UGB, Veaux = 0.3 UGB, Génisses = 0.6 UGB, Ovins = 0.3 UGB, Caprins = 0.3 UGB. Déduction d'1 UGB par 3 Tonnes de fourrage acheté à l'extérieur de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE** de maintenir la répartition entre le Club des Sports et les agriculteurs, **AUTORISE** le versement de 23.707,43€ au Club des sports d'Albiez au titre de la subvention 2019,

DISPOSE que 23.707,43€ seront partagés entre les agriculteurs après déclaration du nombre de bêtes hivernées sur la commune et alimentées par du fourrage récolté sur le territoire communal.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 6. Validation CCAS

### A. Tarifs hiver 2019/2020

La commission enfance et jeunesse du 06 septembre 2019 a validé les tarifs suivants pour la saison hiver 2019/2020 :

#### ➤ Tarifs hiver Extérieurs au département de la Savoie : du 22/12/2019 au 20/03/2020

FORMULES	1 SEANCE	5 JOURS	6 JOURS
Mes petits Matins 9h00 – 12h00	18 €	70 €	82 €
Ma Grande Matinée 9h00 – 13h30	25 €	94 €	110 €
Mon Après-Midi 13h30 – 17h30	24 €	92 €	106 €
Ma P'tit Journée 10h00 – 16h00 OU 11h00 – 17h00	30 €	124 €	148 €
Ma grande Journée 9h00 – 17h30	38 €	150 €	174 €
Ma P'tite Pause au centre de loisirs 9h00- 11h00 ou 11h00 – 13h00 Ou 13h00 – 15h00 ou 15h00 – 17h00 A partir de 4 ans	12 € à l'unité		
Tarif Horaire : Uniquement moins de 4 ans / Adaptation	8 €		
Accompagnement ESF : Mardi, mercredi, jeudi Hors SCHUSS	2 € / jour		

#### ➤ Tarifs enfants du département SAVOIE plus de 6 ans : A compter du 23.12.2019

Selon le Quotient Familial sur justificatif → n° allocataire CAF

#### ➤ Tarifs enfants du département SAVOIE moins de 6 ans :

Prestation de Service Unique sur justificatif → n° allocataire CAF

Sur présentation de justificatifs : n° allocataire CAF, MSA.

Quotient Familial	½ journée	Journée
< 330	3,10 €	7,65 €
< 746	4,60 €	11,00 €
< 1053	5,60 €	13,60 €
< 1413	6,40 €	16,00 €
+ 1413	7,40 €	18,00 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur les tarifs et de valider la convention ESF/Service Enfance et Jeunesse (Grand Schuss pour l'hiver 2019-2020).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, VALIDE** à la majorité de ses membres les tarifs proposés pour la saison d'hiver 2019/2020 et **VALIDE** la convention ESF/Service Enfance et Jeunesse (Grand Schuss pour l'hiver 2019-2020).

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## B. Poste saisonnier garderie

La commission enfance et jeunesse du 06 septembre 2019 a validé le recrutement du personnel saisonnier pour l'hiver 2019-2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le recrutement de 4 contrats saisonniers à temps plein pour occuper le poste d'adjoint d'animation à compter du 23 décembre 2019 jusqu'au 03 avril 2020 rémunéré au mieux à l'échelon 5 de la grille indiciaire grade Adjoint d'animation territorial et dans le cadre du régime indemnitaire de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, VALIDE** à la majorité de ses membres le recrutement de 4 contrats saisonnier à temps plein pour occuper le poste d'adjoint d'animation.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

### C. Autorisation sortie

Ce point est annulé car une sortie cirque à Albertville avait été prévue mais elle est annulée par les responsables de la tournée.

### D. Ouverture et fermeture du service

La commission enfance et jeunesse du 06 septembre 2019 a validé les ouvertures et fermetures du service pour l'année 2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la fermeture du service pour l'année 2020 :

- Pâques : du 17/04/2020 au soir au 04/05/2020 au matin
- Eté : du 14/08/2020 au soir au 31/08/2020 au matin
- Toussaint : du 16/10/2020 au soir au 02/11/2020 au matin

Suite au retour des sondages et après concertation du CCAS d'Albiez-Montrond, il a été retenu la possibilité d'ouvrir le service les lundis de 8h30 à 17h30 ce qui entraîne :

- Heures supplémentaires pour le service : 4h/ semaine sur le poste de Mme Chaumaz Ghislaine, soit 650 € chargé.
- Recettes supplémentaire familles + Prestation de service par la CAF = 2000 €
- Encadrement : Mme Chaumaz Ghislaine et Mme Mollaret-Constantin Justine / CAP Petite enfance – animatrice enfants et Mme Léard Bernadette D.E EJE – Directrice du service.

La PMI à donner son avis FAVORABLE, les dossiers sont en cours d'instruction.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à ouvrir le service du 09/10/2019 au 19/12/2019.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, VALIDE** les ouvertures et fermetures du service pour l'année 2020.

**AUTORISE** le Maire à ouvrir le service les lundis de 8h30 à 17h30 de la Halte-garderie.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 7. Redevance d'occupation du domaine public sur les ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Le Maire expose que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des Autorités Organisatrices de la Distribution publique d'Electricité (AODE) a permis la revalorisation de cette redevance.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**Le Maire propose au Conseil municipal :**

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 36,59% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

**Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 8. Demande de subvention enfouissement réseaux plan de la fesse

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu une DICT pour l'enfouissement d'une ligne moyenne tension pour le compte d'ENEDIS au plan de la Fesse et de prendre l'opportunité de ces travaux pour enfouir nos lignes PTT et électrique et éclairage public pour limiter le coût de l'opération afin de ne pas trop impacter notre budget communal.

Le Maire **RAPPEL** que l'enfouissement des réseaux est important pour :

- L'esthétisme du paysage
- L'optimisation de la qualité de distribution pour la mise en place d'un réseau neuf, souterrain, à l'abri des intempéries.
- La facilité du cheminement piéton
- La sécurité donc pas de risques de chute, de courts-circuits ou d'incident lors du déneigement.

Le budget estimatif de cette opération s'élève à la somme de 31 261.00 € HT. Il est proposé au conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du conseil régional pour l'attribution d'un financement, selon le plan de financement suivant :

Montant HT : 31 261.00 € HT

Subvention DEPARTEMENTAL : 12 504.40 €

Subvention REGION : 15 630.50 €

Autofinancement commune : 3 126.10 € HT

**Le Maire propose au Conseil municipal d'APPROUVER** le projet ainsi que le plan de financement et de l'autoriser à solliciter des subventions.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**APPROUVE** le Projet présenté ;

**APPROUVE** : le plan de financement ci-dessus et l'inscription de ce montant dans le budget communal en section d'investissement

**AUTORISE** : le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil régional et à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 9. Questions diverses

*Séance levée à 22H08*

*Monsieur Le Maire,*

*Jean DIDIER*



*Monsieur le Maire  
DIDIER Jean*